

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 mars 2021

## À 18h00 Salle Polyvalente de BRILLEVAST

Le 12 mars 2021 à 18h00, salle Polyvalente de BRILLEVAST,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de  
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Marc INGOUF

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – J. PLOTIN –  
J.M INGOUF – D. DESCAMPS – A. FLAMBARD – Ch. BESNARD – S. MAUDUIT –  
N. LETASSEY

Absente excusée : M. BAZIRE

En présence de M. LE SERRE – Comptable Public Trésorerie de QUETTEHOU et  
Mme. L. BOULY – Secrétaire de Mairie

### Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2021
- 2 - Approbation du Compte de Gestion 2020, vote du Compte Administratif 2020, vote du BP 2021
- 3 – Demandes de subvention : DETR, Fonds de Concours CAC

### 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/02/2021

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 26/02/2021 est adopté à l'unanimité.

### 2 – Compte de Gestion 2020, Compte Administratif 2020, Budget Primitif 2021

- Compte de Gestion 2020 : Monsieur LE SERRE fait constater que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis en 2020 est conforme au Compte Administratif de la Commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents déclare que le Compte de Gestion 2020 dressé par M. LE SERRE n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Compte Administratif 2020 : Monsieur LE SERRE donne lecture chapitre par chapitre du Compte Administratif 2020. Il donne des précisions au regard des variations de valeur par comparaison des exercices 2017/2018/2019.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Daniel DESCAMPS – Conseiller Municipal, doyen de l'assemblée, le Compte Administratif 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	116 582,22	371 199,33
	Section d'investissement	102 561,72	68 565,14
	TOTAL CUMULE	219 143,94	439 764,47

Excédent de fonctionnement de : 254 617,11

Déficit d'investissement de : 33 996,58 (compte 1068)

Excédent de fonctionnement reporté : 220 620,53 (compte 002)

- Budget Primitif 2021 : suite à la présentation du BP 2021 par Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 26 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le BP 2021. Monsieur LE SERRE présente ce budget en commentant chacun des chapitres (fonctionnement recettes/dépenses – investissement recettes/dépenses). L'équilibre général se présente comme suit :

CHAPITRES	BP 2021 - FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	CHAPITRES	Recettes
011 - Charges Générales	212 683,25	70 – Produits services, domaine	800,00
012 – Charges de Personnel	10 100,00	73 – Impôts et taxes	82 000,00
014 – Atténuation de Produits	22 000,00	74 – Dotations et participations	59 428,00
65 – Autres Charges Courantes	58 600,00	75 – Autres produits de gestion	7 800,00
<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>303 383,25</b>	<b>TOTAL RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>150 028,00</b>
66 – Charges Financières	2 500,00	76 – Produits financiers	3,00
68 –Dotations provisions	5 200,00	77 – Produits exceptionnels	148,47
022 – Dépenses imprévues	12 000,75		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCT.</b>	<b>323 084,00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCT.</b>	<b>150 179,47</b>
023 – Virement section investissement	47 716,00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	220 620,53
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.</b>	<b>370 800,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>370 800,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>370 800,00</b>

CHAPITRES	BP 2021 - INVESTISSEMENT		
	Dépenses	CHAPITRES	Recettes
2315 – Aménagement Chemin de la Mer	7 400,00	16 - Emprunt	50 000,00
2315 – Aménagement Route des Criquettes	58 200,00	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>50 000,00</b>
2315 – Aménagement Route de l'Eau Grenou	3 750,00	1068 – Excédents de fonct. capitalisés	33 996,58
21318 – Réfection vitrail N.E sacristie	1 450,00	165 – Dépôts et cautionnements reçus	350,00
2051 – Création Site Internet Commune	1 100,00	10 – Dotation (FCTVA)	6 977,42
2046 – Attribution compensation CAC	6 000,00	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>41 324,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>77 900,00</b>	021 – Virement de la section d'investisst.	47 716,00
1641 – Capital des emprunts	30 993,42	040 - Amortissements	5 200,00
165 – Cautions	350,00	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISST.</b>	<b>52 916,00</b>
020 – Dépenses imprévues	1 000,00		
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>32 343,42</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES INVEST</b>	<b>110 243,42</b>		
001 – Solde d'exécution négatif reporté de N-1	33 996,58		
<b>TOTAL</b>	<b>144 240,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>144 240,00</b>

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition pour 2021. La notification des états 1259 risquant d'être retardée, les collectivités bénéficieront d'un délai supplémentaire pour voter ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2021 à l'unanimité des membres présents.

### 3 - Demandes de subvention : DETR, Fonds de Concours CAC

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie prévus en investissements au titre de l'année 2021, M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR) et de la Communauté d'Agglomération le Cotentin (Fonds de Concours).

- DETR, cette opération s'inscrit dans la « Catégorie 2 – Aménagement des espaces publics ». Le taux plancher est de 20%.
- Fonds de Concours CAC, environ 30%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire a constitué les dossiers de demandes de subventions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Secrétaire de séance

M. Jean-Marc INGOUF